

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Bassée-Montois

Le journal d'information



Bilan 2021
& Projets 2022
www.cc-basseemontois.fr

Édito



Finalement à quoi sert la Communauté de communes ?

À mes yeux, c'est le maillon facilitateur des projets des 42 communes de notre territoire. Elle a pour mission d'organiser, d'aménager et de préparer les investissements à venir pour notre Bassée-Montois. L'objectif est de valoriser ses atouts et d'atténuer ses faiblesses.

C'est faire ensemble ce que chaque commune ne peut pas faire seule pour le bien-être de nos habitants. Nous sommes le partenaire privilégié de nos communes.

Aujourd'hui, la crise énergétique nous a tous fait prendre conscience qu'il fallait se remettre totalement en question pour pouvoir bénéficier demain du même confort.

C'est une réflexion globale du PCAET avec des actions concrètes notamment la plateforme SURE qui est à la disposition de l'ensemble de nos habitants et l'audit énergétique des bâtiments de la Communauté de communes.

C'est également la valorisation des énergies renouvelables avec le photovoltaïque, mais aussi de nouvelles solutions pour se chauffer comme la géothermie, la filière bois, ...

C'est encore, accueillir de nouvelles entreprises, améliorer l'habitat, développer l'offre culturelle, pérenniser nos services et particulièrement la santé.

Notre Communauté de communes est aussi un lieu où le lien social est fort, et où chaque élu, chaque collaborateur, chaque habitant sont des acteurs privilégiés de notre avenir et de notre Bien-Vivre.

Merci à tous et particulièrement au Préfet du département de Seine-et-Marne, Monsieur Lionel BEFFRE pour sa présence et sa collaboration.

Le Président

Roger DENORMANDIE

Sommaire



QUE FAIT LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ?

42 COMMUNES / 24 000 HABITANTS / 422 KM²

Créée le 1^{er} janvier 2014 suite à la fusion de la Communauté de communes de la Bassée et de la Communauté de communes du Montois.

La Communauté de communes Bassée-Montois voit ses compétences s'élargir au fil du temps.

Plus d'informations sur www.cc-basseemontois.fr.

ACTIONS CULTURELLES ET SPORTIVES

- Cinéma Le Renaissance
- Gymnases (Bray-sur-Seine, Donnemarie-Dontilly, Gouaix).
- Salle polyvalente intercommunale de Fontaine-Fourches
- Musée du Montois
- Futur pôle culturel / Église de Dontilly
- Événements culturels et sportifs
- Mini-stages, séjours
- Soutien aux associations

Provins

CINEMA LE RENAISSANCE

PETITE ENFANCE

- Relai Petite Enfance
- Crèches

LOGEMENT CADRE DE VIE

- Futures maisons pour personnes âgées

SANTÉ

- Espace de santé

TRANSPORT

- Transport à la demande
- Lignes régulières

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Zones d'activités économiques
- Aménagements portuaires
- Aides aux entreprises
- Suivi des grands projets de Seine (Mise à grand gabarit)

AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

- Fibre optique

URBANISME

- Service d'instruction mutualisé
- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
- Schéma de Cohérence Territoriale
- Habitat

TOURISME

- Bureau d'information touristique
- Randonnées
- Future Maison des Promenades

AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

ENVIRONNEMENT

- Plan Climat Air Énergie Territorial
- Future Maison de la Nature
- Natura 2000

GESTION DES DÉCHETS

- SMETOM-GEOODE
- SIRMOTOM

EAU ASSAINISSEMENT

- Assainissement non collectif
- Eau potable (S2E77)
- Prévention des inondations

Paris

Montereau-Fault-Yonne

Nogent-sur-Seine

Sens

Les Services de la Communauté de communes

ACCUEIL

01.60.67.09.10
contact@cc-basseemontois.fr

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Directrice : **Virginie CLAUDÉ-MORIZE**
01.60.67.09.11

PÔLE FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

Responsable : **Christiane FLECO**
01.60.67.76.98

PÔLE MARCHÉS, SPANC, TRANSPORTS

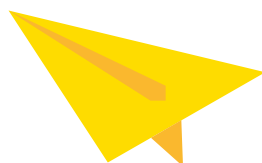
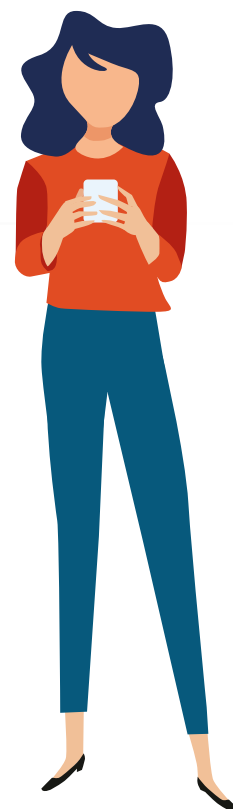
Responsable : **Magalie PELLETIER**
01.60.67.76.96

PÔLE DÉVELOPPEMENT, COMMUNICATION, TOURISME

Responsable : **Fabienne OUDOT**
01.60.67.76.97

PÔLE JEUNESSE, SPORTS ET ÉQUIPEMENTS

Responsable : **Aline DUPUIS**
01.60.67.09.13



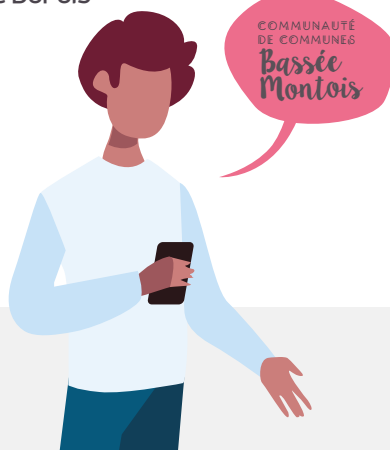
SERVICE URBANISME, FONCIER, AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Responsable : **Bénédicte MONToux**
01.60.52.09.81
urba@cc-basseemontois.fr
Joignable les lundis, mardis et jeudis de 14h à 17h

SERVICE PETITE ENFANCE RPE - RELAIS PETITE ENFANCE

Responsable de l'antenne
de Donnemarie-Dontilly : **Carine GROSBOIS**
06.76.63.56.65 / 01.85.60.86.01
rpedespetspas@cc-basseemontois.fr
Permanences téléphoniques :
Mercredi et vendredi de 14h à 17h

Responsable de l'antenne
de Bray-sur-Seine : **Isaline BAZINE**
06.33.06.80.58 / 01.60.58.89.69
rpedebray@cc-basseemontois.fr
Permanences téléphoniques :
Lundi et mardi de 14h à 17h





Petite enfance



par ROGER
DENORMANDIE

MISSIONS RENFORCÉES DES RELAIS PETITE ENFANCE

Les Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) devenus Relais Petite Enfance (RPE) en 2021 sont des lieux d'information, d'orientation, d'écoute, de rencontre et d'échange au service des parents, des professionnels de la petite enfance dont les assistantes maternelles pour lesquelles des ateliers sont organisés. Les salariés du particulier employeur (gardiennes d'enfants à domicile) y sont également les bienvenus.

Les Relais Petite Enfance se sont vus dotés de missions renforcées, notamment au niveau de la formation continue dans le sens de la professionnalisation des assistantes maternelles.

Après les différents épisodes de confinement, les formations ont repris avec la mise en place du recyclage du certificat de sauveteur secouriste du travail en avril 2021 et d'un nouveau cycle de ce certificat en octobre 2021.

De nouveaux modules sont proposés en 2022 sur le thème du développement et troubles du langage puis sur l'aménagement de l'espace professionnel ou la prévention de l'épuisement professionnel.



ACTIVITÉS 2021 DES RELAIS PETITE ENFANCE

Suite à la crise sanitaire, nous constatons une baisse de la fréquentation des ateliers proposés. Néanmoins l'activité des relais a repris tranquillement en s'appuyant sur :

**759 assistantes maternelles,
1588 enfants et 27 parents
qui ont fréquenté 166 ateliers.**

L'arrivée de la nouvelle animatrice sur l'antenne de Bray-sur-Seine a permis le retour des p'tits matins à Fontaine-Fourches, Gravon et Villeneuve-les-Bordes, et une nouvelle répartition des lieux d'implantation et d'intervention des 2 antennes de Bray-sur-Seine et Donnemarie-Dontilly au sein du territoire Bassée-Montois dans un souci d'équilibre entre les 2 antennes.

Ainsi, le Relai de Bray-sur-Seine intervient sur les communes de Baby, Balloy, Bazoches-les-Bray, Bray-sur-Seine, Chalmaison, Everly, Fontaine-Fourches, Gouaix, Gravon, Grisy-sur-Seine, Hermé, Jaulnes, Montigny-le-

Guesdier, Mousseaux-les-Bray, Mouy-sur-Seine, Noyen-sur-Seine, Passy-sur-Seine, Les-Ormes-sur-Voulzie, Saint-Sauveur-les-Bray, La Tombe, Villenaux-la-Petite, Villiers-sur-Seine et Villuis et le Relai de Donnemarie-Dontilly intervient sur les communes de Cessoy-en-Montois, Châtenay-sur-Seine, Coutençon, Donnemarie-Dontilly, Egligny, Gurcy-le-Châtel, Jutigny, Lizines, Luisetaines, Meigneux, Mons-en-Montois, Montigny-Lencoup, Paroy, Savins, Sigy, Sognolles-en-Montois, Thenisy, Villeneuve-les-Bordes et Vimpelles.

Du fait du contexte sanitaire, nous avons proposé plus d'actions en extérieur. Ainsi, un nouveau projet en partenariat avec la Réserve Naturelle de la Bassée et l'association 1001 Sillons permet aux enfants et aux assistantes maternelles de découvrir les ressources naturelles proches de chez eux : visite des serres de Toussacq et cueillette des fruits

Contacts



Relai Petite Enfance

Antenne de Bray-sur-Seine

Animatrice : Isaline BAZINE

À la Maison France Service

01.60.58.89.69 / 06.33.06.80.58

rpedebray@cc-basseemontois.fr

Antenne de Donnemarie-Dontilly

Animatrice : Carine GROSBOIS-LOPEZ

1 bis, Impasse Saint-Martin

77520 Donnemarie-Dontilly

01.85.60.86.01 / 06.76.63.56.65

rpedespetspas@cc-basseemontois.fr

Isaline
BAZINE



Carine
GROSBOIS-LOPEZ

Structures d'accueils collectifs du territoire

Crèche de Donnemarie-Dontilly

«La bulle aux papillons» / 32 places

1 bis, Impasse Saint-Martin, 77520 Donnemarie-Dontilly

01.85.60.86.00 / 07.85.95.16.52

donnemarie@lpcr.fr

www.lpcr.fr

Crèche de Bray-sur-Seine

«Milmouch» / 32 places

75, rue Simone Veil, 77480 Bray-sur-Seine

06.14.78.50.39

afrbassee.milmouch@gmail.com

www.afrbasseemilmouch.wixsite.com/enfantsparents

Micro-crèche à Grisy-sur-Seine

«Notre Nid Douillet» / 9 places

17 bis, grande rue, 77480 Grisy-sur-Seine

07.48.65.98.50

notre-nid-douillet@mailo.com

<https://notreniddouillet.webflow.io>

Micro-crèche à Donnemarie-Dontilly

«Heidi Dom» / 9 places

26, avenue de Champabon, 77520 Donnemarie-Dontilly

01.75.43.32.00

inscriptions@heididom.com

<https://heididom.com>

et légumes d'automne, fabrication de pains
en hiver, parcours sensoriel et créations
avec les éléments de la nature.

**On bouge, on touche, on observe, on sent,
on goûte, on rit, on chante, on montre,
on découvre ensemble, on expérimente,
on grandit, on partage, pour le plus grand
bonheur de tous.**

Des photos sont visibles sur le site de la Communauté
de communes via le lien suivant :

<https://cc-basseemontois.fr/fr/rpe-bassee-montois-anciennement-ram>

Cette ouverture vers l'environnement se poursuit
en 2022 avec la continuité des partenariats Nature
et la proposition de balades du Relai en Bassée-Montois.



D'autres partenariats se développent avec les structures
de la petite enfance et parentalité, prise de contact
et échanges avec les acteurs de la petite enfance
notamment :

- la participation aux jeux en famille du Trait d'Union
Montois-Bassée,
- la proposition aux professionnels de la petite enfance
et aux parents de 2 soirées de sensibilisation aux écrans
en partenariat avec l'OPEN (Observatoire de la Parentalité
et de l'Education Numérique) et la région au sein de
l'EVS de Bray-sur-Seine et de la crèche intercommunale
«La bulle aux papillons» de Donnemarie-Dontilly,
- la participation au Forum Découverte des associations
organisé par la Communauté de communes Bassée-
Montois.

Finances, développement économique et touristique



par SANDRINE SOSINSKI



FINANCES

Le Conseil communautaire a voté le 30 mars 2021 son budget pour l'année. Voici les chiffres du budget 2021 !

- La Section de fonctionnement a été votée en recettes à hauteur de 9 330 598 € et en dépenses à hauteur de 6 621 202 €.
- La Section d'investissement, les dépenses et les recettes sont équilibrées à hauteur de 3 241 725 €.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Au titre de l'exercice 2021, 6 309 232 € ont été consacrés aux dépenses de fonctionnement (dont 3 299 303 € pour les ordures ménagères). Les ordures ménagères, représentent la plus importante dépense du budget de fonctionnement. Néanmoins, ces cotisations sont entièrement compensées par des recettes et au final, ce n'est pas la Communauté de communes qui supporte cette dépense. Chaque redevable de la taxe foncière acquitte sa participation aux ordures ménagères équilibrant ainsi cette dépense.

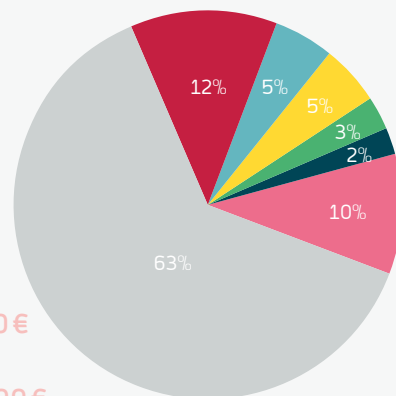
Les autres dépenses de fonctionnement se montent à 3 009 929 € de dépenses directes pour la Communauté de communes.

Plus précisément, voici les services qui dépendent de nos compétences :

- Les dépenses consacrées à la petite enfance représentent 301 607 € pour le multi-accueil intercommunal « La Bulle aux papillons » à Donnemarie-Dontilly, la structure MIL'Mouch et les deux antennes du Relais Petite Enfance (RPE).
- La part du budget consacrée à la jeunesse et aux sports est de 147 792 €.
- Dans le domaine des transports, 144 315 € ont été comptabilisés pour le Transport À la Demande et la Participation aux lignes régulières – Réseau de Bassin.
- L'entretien et les réparations des bâtiments constituent une dépense de 369 847 € pour : les gymnases intercommunaux de Gouaix et Donnemarie-Dontilly, le stade et les vestiaires de Donnemarie-Dontilly, le gymnase de Bray-sur-Seine, la salle polyvalente intercommunale de Fontaine-Fourches, la trésorerie Bassée-Montois, le cinéma intercommunal « Le Renaissance » et le bâtiment rue Sautrot (anciennement ATAC).
- La Communauté de communes gère également le Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.). En 2021, 3 installations ont fait l'objet de travaux de réhabilitation et 183 diagnostics ont été réalisés.

RÉPARTITION HORS ORDURES MÉNAGÈRES

Tourisme	38 600 €
Urbanisme	77 400 €
Transport	81 500 €
Jeunesse	163 900 €
Petite enfance	289 400 €
Bâtiment	394 400 €
Administration	1 491 800 €

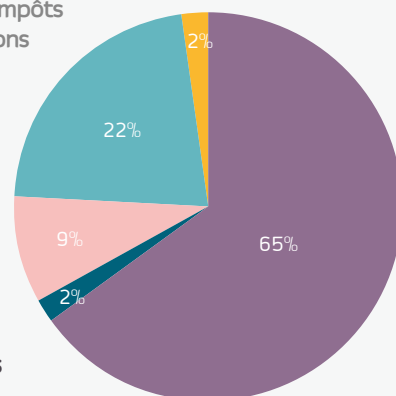


RECETTES DE FONCTIONNEMENT HORS ORDURES MÉNAGÈRES

Elles sont réalisées à hauteur de 3 419 812 € (dont 65% pour le produit des impôts et taxes et 22% pour les dotations et subventions).

RÉPARTITION HORS ORDURES MÉNAGÈRES

Produits services	22 400 €
Revenus immeubles	72 600 €
Produits exceptionnels	105 500 €
Dotations et subventions	745 700 €
Produits impôts et taxes	2 167 800 €



DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS

Elles ont été réalisées à hauteur de 1 442 803 € dont 177 128 € ont été consacrés aux études des opérations déjà engagées.

Les principales dépenses correspondent au solde des travaux de rénovation et sécurisation du cinéma, et aux travaux de la fin de la première phase de la restauration du futur pôle culturel à l'église de Dontilly. En 2021, nous avons également fait l'acquisition des terrains pour l'opération Maison de la Nature et un podium roulant pour les manifestations culturelles sur le territoire, lequel est mutualisée avec les communes.

Pour conclure, l'endettement de la Communauté de Communes reste peu élevé. Sur 2021, aucun nouvel emprunt n'a été engagé.

Le montant restant dû en Capital au 1^{er} janvier 2022 est de 2 758 987 €. Cette gestion économe et rigoureuse des finances permet d'envisager le développement des projets décidés par les conseillers communautaires.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

FONDS RÉSILIENCE

IPour permettre aux entreprises de faire face à la crise sanitaire, la Communauté de communes avait abondé le Fonds résilience sous forme d'avances remboursables octroyées aux entreprises.

Au titre de notre territoire, ce sont ainsi 5 entreprises qui ont pu bénéficier d'un total de 68 000 € d'avances remboursables grâce à ce dispositif. Pour accompagner davantage les entreprises dans leur relance, la Communauté de communes a renoncé à poursuivre le remboursement des avances octroyées ce qui constitue un réel coup de pouce pour nos entreprises bénéficiaires.

FUTUR PORT DE BRAY-SUR-SEINE/JAULNES

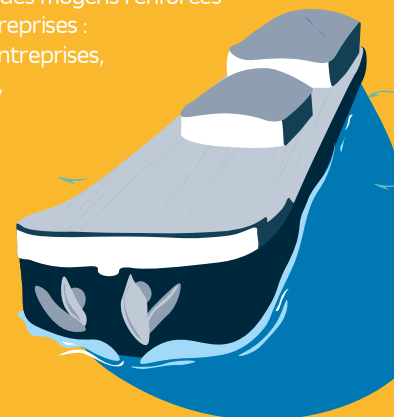
Pour profiter du projet de la mise à grand gabarit de la Seine entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine dont la mise en service est prévue à horizon 2030, la Communauté de communes a d'ores et déjà réalisé une première étude en 2021 portant sur la trajectographie et le tracé du chenal d'une nouvelle zone portuaire sur Bray-sur-Seine/Jaulnes qui a démontré la faisabilité technique du projet. Aussi, la Communauté de communes va poursuivre les études de faisabilité sur d'autres thématiques en 2022.

ZONE DE RECONQUÊTE ÉCONOMIQUE

Suite à la crise économique qui a fortement touché certains territoires dont le nôtre, la Communauté de communes a été identifiée par la Région Ile-de-France comme Zone de reconquête économique.

Ce dispositif permettra de mobiliser des moyens renforcés pour soutenir le territoire et ses entreprises :

- Majorer les aides régionales aux entreprises,
- Améliorer la desserte du territoire,
- Intensifier l'offre de formation des demandeurs d'emploi.



PRÊT D'HONNEUR À TAUX 0%, EXPERTISE, ACCOMPAGNEMENT POUR LES ENTREPRENEURS DU SUD SEINE-ET-MARNE

La Communauté de communes Bassée-Montois s'est engagée dans une politique de soutien à l'entrepreneuriat, en adhérant à la plateforme locale Initiative France, «Initiative Melun Val de Seine & Sud Seine-et-Marne».

En 2021, sur le territoire ce sont 8 entrepreneurs qui ont bénéficié du prêt d'honneur à 0%, ce qui correspond à 9 emplois créés et/ou maintenus.

Vous souhaitez créer, reprendre ou développer une entreprise sur le territoire ?



Rapprochez-vous de :
Initiative Melun Val de Seine & Sud Seine-et-Marne
Centre d'affaires H CENTER
11, rue Benjamin Franklin,
77 000 LA ROCHETTE
01 64 38 96 85
plateforme@initiative-mvs-sud77.fr
www.initiative-mvs-sud77.fr

LES FORUMS DE L'EMPLOI SUR LE TERRITOIRE

Vous cherchez un emploi,
une offre de formation ou d'alternance ?
Deux forums se tiennent chaque année
l'un à Bray-sur-Seine et l'autre
à Donnemarie-Dontilly.
Rendez-vous pour les prochaines
éditions !



LA MISSION LOCALE

La mission : construire ensemble une place pour tous les jeunes de 16 à 25 ans !

COMMENT ? En contactant la Mission Locale pour un accompagnement individuel à l'insertion sociale et professionnelle.

Les permanences sur le Bassée-Montois :

- Bray sur seine : Place de l'église, «Maison France Service», le mercredi.
- Donnemarie-Dontilly : deux lieux d'accueil, le vendredi : le matin à «L'Espace Social Municipal» 2, rue Cottereau, l'après-midi : «Jehol» 1 bis, rue des Augères.

Siège social à Provins : 1, cour des Bénédictins.

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h, sauf le jeudi matin.



Jeunes 16/25 ans

Mission Locale du Provinois

Vous êtes déscolarisé(e), âgé(e) de 16 à 29 ans ?

Dans son bus bureau itinérant, la Mission Locale du Provinois vient à votre rencontre dans votre commune ! L'animateur itinérant vous propose un suivi socio-professionnel individualisé et régulier et vous accompagne dans les démarches administratives et numériques.

Contact : Nadine LANTENUIS

01.60.67.04.50

n.lantenuis@milopro.fr

DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Après cette longue période de Covid-19, nous avons pu ouvrir le bureau d'information à Bray-sur-Seine du 19 mai au 25 septembre 2021 et accueillir 948 visiteurs dont 915 touristes français et 33 étrangers (Hollandais, Belges, Allemands, Britanniques, Canadiens, Irlandais, Polonais).

Les randonnées pédestres ont été fortement plébiscitées. Une réédition de 10 dépliants a été réalisée afin d'avoir une charte graphique identique sur l'ensemble du territoire de Provins Tourisme. En 2021, 5 nouveaux dépliants traduits en anglais ont été proposés. Nous avons pu organiser 66 visites guidées sur la période d'ouverture.

Il est possible de réserver un vélo électrique pendant la période d'ouverture du bureau d'information, n'hésitez pas !

La Communauté de communes a poursuivi son travail en matière de développement touristique notamment par le lancement du projet : « 1 semaine/ 1 commune », notre objectif est de mettre en lumière toutes les communes de notre territoire. Nous avons pu avoir un taux de participation de 18 sur 42 communes. Pour une première, le succès est au rendez-vous.

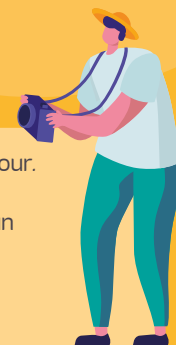


RAPPEL : La Communauté de communes a instauré en 2019 la taxe de séjour. Celle-ci doit être collectée par l'ensemble des hébergeurs ou directement par les plateformes (Booking, Airbnb, Abritel...). Avant toute ouverture d'un hébergement, il est nécessaire de procéder à une déclaration en Mairie. Depuis août 2021, une nouvelle plateforme permet aux hébergeurs de simplifier leur déclaration de taxe de séjour.

Retrouvez toutes les informations sur la plateforme :

<https://basseemontois.taxesejour.fr>

Nouveauté pour les hébergeurs : La taxe de séjour peut être réglée par internet via le site www.payfip.gouv.fr.



DÉVELOPPER L'OFFRE D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE

Seine-et-Marne Attractivité accompagne le développement et les stratégies touristiques des différents territoires de Seine-et-Marne. Cette structure nous accompagne pour des actions et pour les prises de contacts afin de développer des hébergements touristiques de tout type (hôtels, gîtes, hébergements insolites, etc) sur notre territoire.

Par conséquent, si vous êtes :

- Une commune et que vous vous interrogez sur le potentiel touristique d'un foncier communal ;
- Un propriétaire privé (projet de gîtes, foncier avec étangs, etc) et que vous souhaitez vous engager dans l'accueil et le développement touristique ;

N'hésitez pas à contacter : florent.pipino@attractivite77.fr
Renseignements sur le site : invest-tourisme77.fr

Attractivité et aménagement de l'espace



par XAVIER
LAMOTTE



LE PROJET DE TERRITOIRE

Visite de Monsieur le Préfet sur le Territoire

La Communauté de communes a eu le plaisir d'accueillir sur son territoire Monsieur Lionel BEFFRE, Préfet de Seine-et-Marne, le 18 octobre 2021. À cette occasion, Monsieur Roger DENORMANDIE a eu l'honneur de signer officiellement, avec Monsieur le Préfet, le CRTE dans les locaux de la Communauté de communes.

Cette visite a aussi été l'occasion de mettre en avant l'importance du transport fluvial et les enjeux stratégiques de développement économique que portent la Communauté de communes et ses entreprises.

Nous avons également pu échanger avec lui sur les atouts et attraits de notre territoire en termes de ressources naturelles et biodiversité ainsi que l'ambition pour le développement du tourisme et de la culture par la visite du futur pôle culturel à l'église désacralisée de Dontilly.



LE CRTE

IPour accélérer la relance suite à la pandémie et accompagner la transition écologique, numérique et économique, le gouvernement a souhaité proposer aux collectivités territoriales un nouveau type de contrat : le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE).

C'est sur la base du projet de territoire dont l'élaboration a commencé dès 2017 avec l'Atelier de territoires que les orientations stratégiques du CRTE sont déclinées sous forme d'actions opérationnelles à court et moyen terme. Il s'agit d'un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans.



Comité technique du CRTE le 9 juin 2022

En 2021, plus de 70 actions communales et intercommunales ont été recensées dont 15 prioritaires inscrites pour la période 2021-2022. L'ensemble de ces actions fait partie du projet de territoire réactualisé.

Les orientations stratégiques du projet de territoire Bassée-Montois

- 1 - Vers un territoire stratégique de la Seine-Amont
- 2 - Vers une agro-vallée durable
- 3 - Vers un territoire à énergie positive
- 4 - Vers un territoire éco-touristique
- 5 - Vers un territoire unifié et solidaire
- 6 - Vers un territoire porté par un projet commun d'aménagement de l'espace

Le 9 juin 2022, le premier comité technique a permis de faire un état des lieux des projets en présence notamment de la Sous-Préfète de Provins Mme Laura REYNAUD, du Président de la Communauté de communes M. Roger DENORMANDIE, des représentants des communes et des agents administratifs de l'État, des communes et de la Communauté de communes.



PETITES VILLES DE DEMAIN

Depuis l'automne 2021, les communes de Bray-sur-Seine et Donnemarie-Dontilly, villes « pôles de centralité » de la Communauté de communes Bassée-Montois sont lauréates au titre du programme national de revitalisation « Petites villes de demain ».

Ce dispositif de relance, soutenu par l'Agence nationale de cohésion des territoires, l'Agence nationale de l'habitat et la Banque des territoires, se déploiera jusqu'en 2026 sur notre territoire. Il donne aujourd'hui l'opportunité aux deux collectivités de mettre en place un ensemble d'actions pour redynamiser leur centre-ville et améliorer le cadre de vie pour les habitants et les visiteurs.

Les grandes orientations de revitalisation portées par les deux villes et la Communauté de communes dans le cadre de ce programme sont :

- Valoriser le patrimoine rural, paysager et architectural ;
- Promouvoir l'identité de la ville ;
- Améliorer le fonctionnement de la ville, réviser les schémas de circulation, requalifier les entrées de villes et promouvoir de nouvelles solutions de mobilité ;

- Rénover l'habitat ancien dégradé et parfois vacant, l'adapter aux besoins actuels et futurs des habitants ;
- Soutenir les fonctions commerciales et revitaliser les commerces en centre-ville ;
- Rénover les bâtiments publics et le patrimoine communal ;
- Fournir aux habitants, l'accès aux équipements et aux services publics.

Ce programme d'aménagement permettra de hiérarchiser les futures interventions par ordre de priorité, les décliner sur plusieurs années, et d'y affecter des budgets réalistes. Dans cet objectif, plusieurs études de définition portées par la Communauté de communes seront menées sur la période 2022-2023.

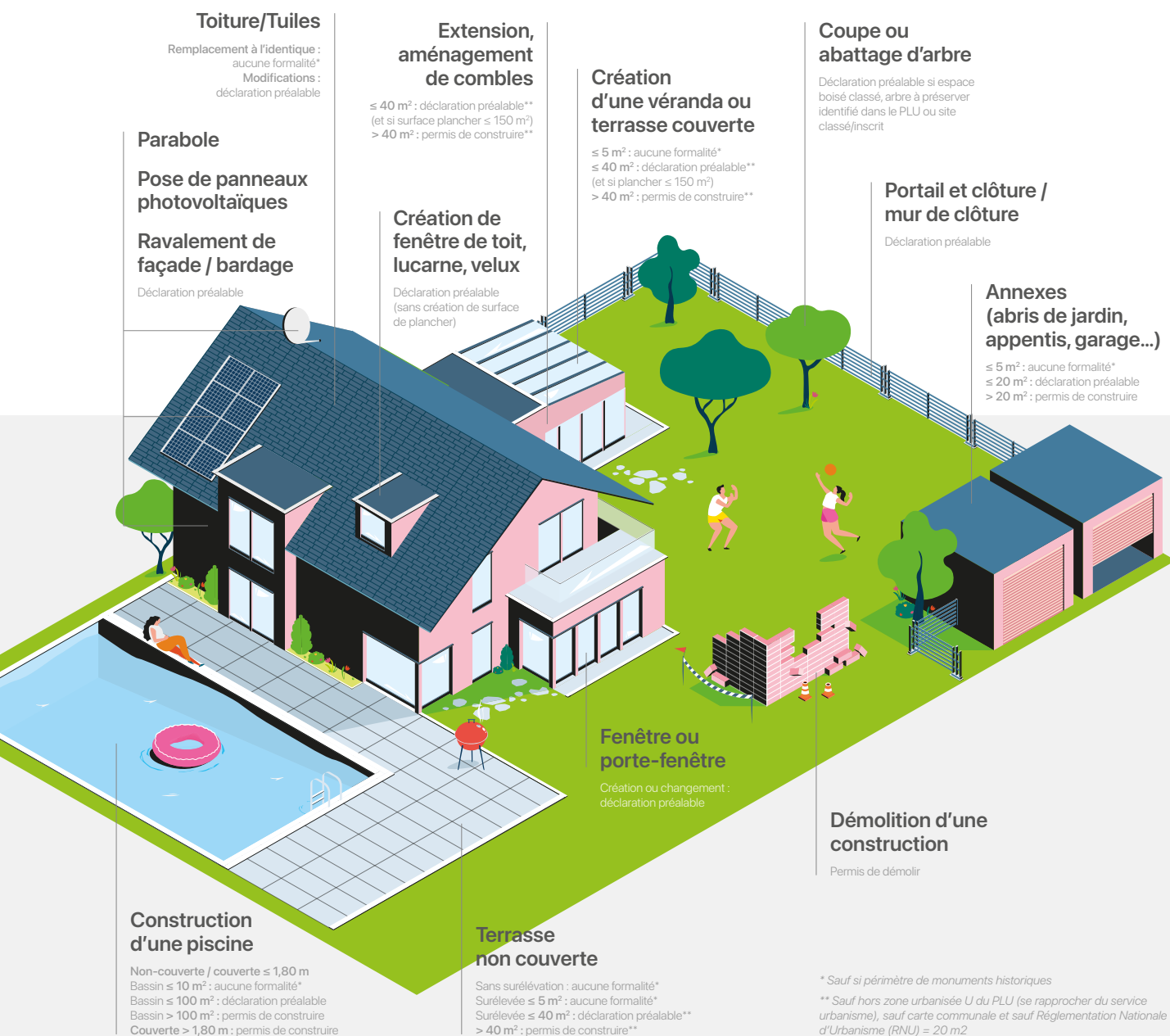


LE SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES DEMANDES D'URBANISME

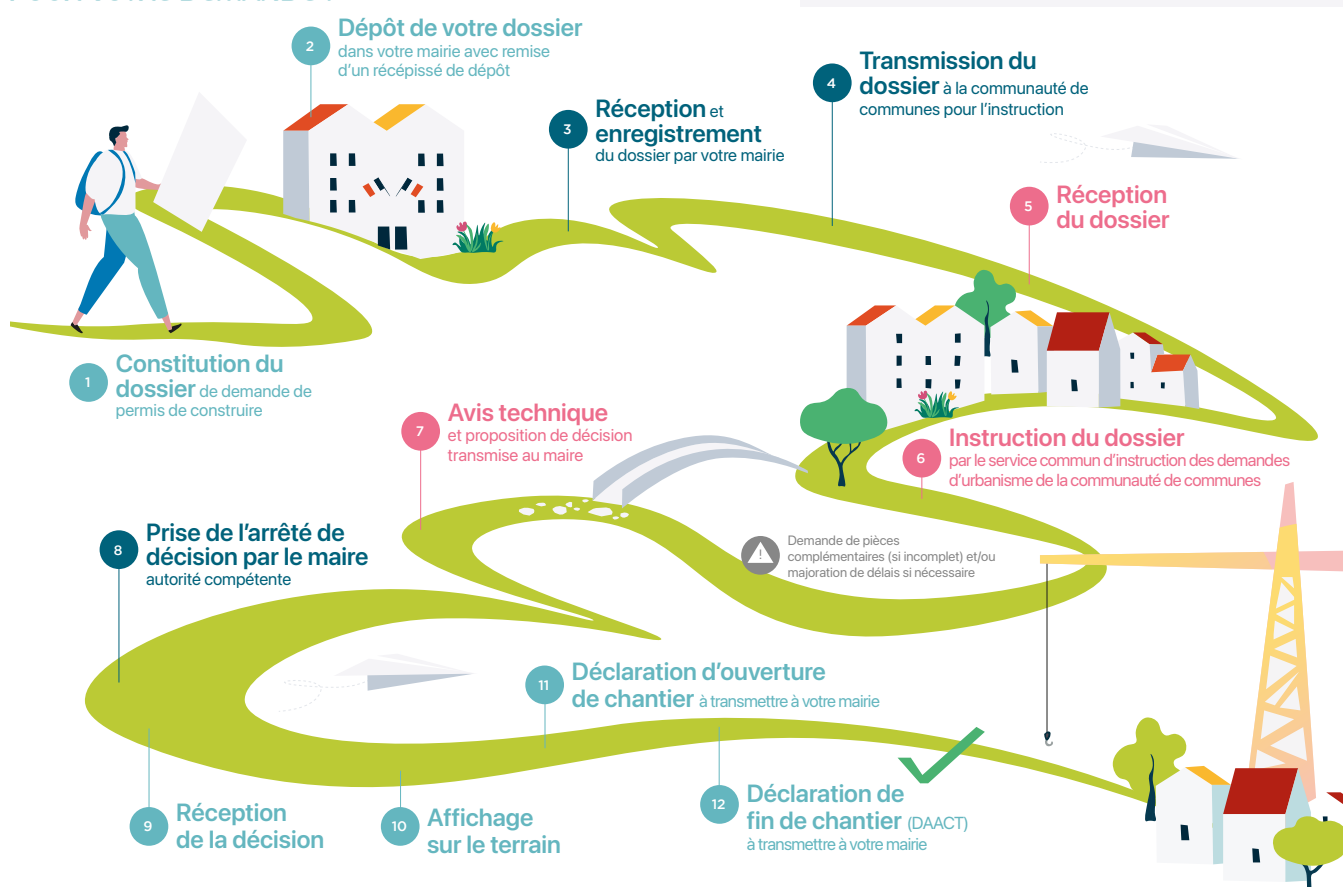
Depuis le 1^{er} juillet 2015, la Communauté de communes Bassée Montois a proposé aux communes de son périmètre un service commun d'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme qui procède aujourd'hui aux instructions pour le compte de 37 communes adhérentes sur les 42 que comptent la Communauté de communes.

Si vous envisagez de réaliser des travaux de construction, d'aménagement ou de démolition, il convient en premier lieu de vous adresser auprès de votre mairie afin de connaître le règlement applicable sur votre terrain (règlement national d'urbanisme, carte communale ou plan local d'urbanisme) et de vérifier si votre projet est conforme à la réglementation en vigueur et réalisable : il est par exemple nécessaire de vérifier la capacité des réseaux d'eau, d'électricité, la présence ou non de risques sur la zone... Ensuite, suivant la nature de vos travaux, il faudra faire une demande d'autorisation d'urbanisme.

QUELLES AUTORISATIONS DEMANDER POUR QUELS TRAVAUX ?



QUEL CIRCUIT D'INSTRUCTION POUR VOTRE DEMANDE ?



Délais d'instruction

Déclaration préalable = 1 mois

Permis de construire = 2 mois

Ces délais peuvent être prolongés si :

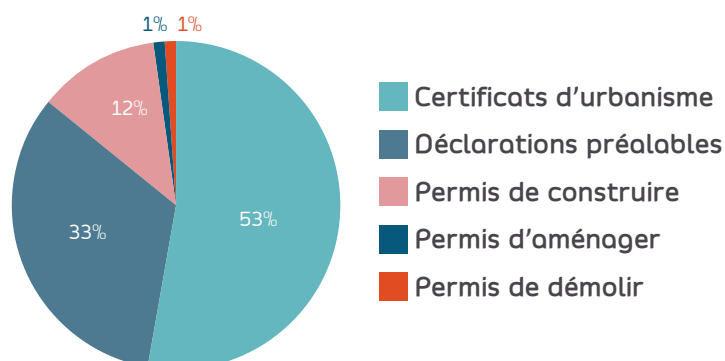
- Votre dossier est incomplet ;
- Votre projet nécessite la consultation de services extérieurs notamment l'Architecte des Bâtiments de France si vous êtes dans un secteur protégé ou dans le périmètre de monuments historiques.



Votre mairie reste votre interlocutrice privilégiée et le lieu unique de renseignement et de dépôt des dossiers d'urbanisme. Elle est l'interface entre vous et le service commun d'instruction même en cas de réclamations et de recours à titre gracieux puisque le Maire reste l'autorité compétente en matière d'autorisation de droit du sol.

QUELLE RÉPARTITION DES DEMANDES D'AUTORISATIONS D'URBANISME DÉPOSÉES EN 2021 ?

Sur près de 1 600 dossiers de demandes d'autorisation d'urbanisme déposés à l'échelle du territoire dont plus des 2/3 ont été instruits par le service commun d'instruction de la Communauté de communes, la répartition est la suivante :



Nouveauté :

Le service commun d'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme de la Communauté de communes a été renforcé par l'accueil, depuis le 19 septembre 2022, de Bénédicte MONTOUX, Responsable urbanisme, foncier, affaires économiques.

Le service prend désormais place au siège administratif de la Communauté de communes à Bray-sur-Seine et quitte les locaux de Donnemarie-Dontilly.

Mobilité et désenclavement



par ALAIN
CARRASCO



TRANSPORT À LA DEMANDE

Le transport à la demande est un service qui permet notamment aux personnes non véhiculées de se rendre à la sous-préfecture de Provins, à l'hôpital, au marché de Bray-sur-Seine, au marché de Donnemarie-Dontilly, ..., à des moments différents du service régulier (départ le matin très tôt et retour à différents moments de l'après-midi).

VOICI LES LIEUX ET HORAIRES DE CE SERVICE

AU DÉPART DE L'ENSEMBLE
DES COMMUNES DE LA BASSÉE :

Auprès des Cars Moreau au 01.64.01.82.05



© Cars Moreau

Baby, Balloy, Bazoches-lès-Bray, Bray-sur-Seine, Chalmaison, Everly, Fontaine-Fourches, Gouaix, Gravon, Grisy-sur-Seine, Hermé, Jaulnes, La Tombe, Les Ormes-sur-Voulzie, Montigny-le-Guesdier, Mousseaux-lès-Bray, Mouy-sur-Seine, Noyen-sur-Seine, Passy-sur-Seine, Saint-Sauveur-lès-Bray, Villenauve-la-Petite, Villiers-sur-Seine et Villuis.

DESTINATION	JOUR	Arrivée sur place à	Départ pour le retour à
PROVINS	Mardi matin	9h30	11h30
	Jeudi après-midi	14h30	17h00
BRAY-SUR-SEINE	Mercredi matin	9h30	11h30
	Vendredi matin	9h30	11h30

AU DÉPART DE L'ENSEMBLE
DES COMMUNES DU MONTOIS :

Auprès de Procars au 01.60.58.67.67

ou par mail : tad@procars.com

Cessoy-en-Montois, Châtenay-sur-Seine, Coutençon, Donnemarie-Dontilly, Egigny, Gurcy-le-Châtel, Jutigny, Lizines, Luisetaines, Meigneux, Mons-en-Montois, Montigny-Lencoup, Paroy, Savins, Sigy, Sognolles-en-Montois, Thénisy, Villeneuve-Les-Bordes et Vimpelles.



© Procars

DESTINATION	JOUR	Arrivée sur place à	Départ pour le retour à
NANGIS	Mercredi matin	9h30	11h30
PROVINS	Mercredi après-midi	14h30	17h00
DONNEMARIE-DONTILLY	Jeudi matin	9h30	11h30
BRAY-SUR-SEINE	Vendredi matin	9h30	11h30
MONTEREAU-FAULT-YONNE	Samedi matin	9h30	11h30

Les réservations se font par téléphone au plus tard la veille de votre déplacement avant 16h.

Il vous sera indiqué l'heure de prise en charge la veille du trajet.

N'oubliez pas de prévenir la centrale de réservation pour toute annulation.

Le transport à la demande 2021 en quelques chiffres

Nombre de kms
parcourus :

20 564



Nombre de tickets
validés :

3 143



Subvention allouée
par Île-de-France mobilités :

26 798 €

Participation
du Conseil Départemental :

14 980 €

Participation
de la Communauté
de communes Bassée-Montois :

14 980 €

Vente directe de tickets :

1 478 €

FIBRE OPTIQUE

40 communes ouvertes
commerciallement
à la fibre FTTH
au 31 décembre 2021

11 695

prises déployées dont
5 518 prises de raccordées
soit un taux de pénétration
de 47%

Pour Mons-en-Montois

et Savins avec **874** prises,
l'ouverture commerciale
est prévue en 2022

FAI (Fournisseurs d'Accès
Internet) présents :

- **Alternatifs** : Comcable, Coriolis, Kiwi, Knet, Nordnet, Ozone, Vidéo Futur
- **Nationaux** : Bouygues, Orange, SFR, Free opérationnel au 1^{er} semestre 2022

Pour vérifier son éligibilité :
www.xpfibre.com/testez-votre-eligibilite



Le territoire du Bassée-Montois est couvert par 18 SRO (Armoires de mutualisation) réparties sur le territoire pouvant alimenter chacune jusqu'à 800 logements et plusieurs communes. Elles sont les nœuds névralgiques du déploiement.

Les points isolés situés à plus de 100 m d'un BPO (point de branchement optique) seront raccordés ultérieurement sur un nouveau marché en cours de chiffrage et de validation.

Solution d'attente pour les points isolés : Satellite, Box 4 G, Hertzien.

En cas de coupure de ligne Fibre ou de problèmes de fonctionnement, votre opérateur est votre contact privilégié : rapprochez-vous de son service client afin d'effectuer un premier diagnostic en ligne. Si nécessaire XP Fibre sera contacté par votre opérateur pour convenir d'une intervention.

Contact :

jc.jegoudez@cc-basseemontois.fr



Jeunesse, sports, SPANC et transition énergétique



par NADINE
VILLIERS



JEUNESSE ET SPORTS

• LES MINI-STAGES

Depuis de nombreuses années, la Communauté de communes organise des mini-stages durant les vacances scolaires pour les jeunes dès la petite section de maternelle. Les enfants ont pu participer, le matin ou l'après-midi, à l'activité de leur choix : équitation, moto, cirque, dessin, cuisine, judo, Fimo, éveil à l'art ou encore magie...

127 enfants ont été accueillis en 2021 aux vacances de la Toussaint. Les activités des vacances d'hiver et de printemps ont été annulées en raison de la covid-19.

• LES PASSEPORTS

Pendant 6 semaines l'été 2021, entre le 7 juillet et le 20 août, les enfants pouvaient également participer à des stages selon la formule passeport.

Cette formule passeport donnait accès à deux activités. De nombreux stages, regroupant activités sportives, culturelles et de loisirs, ont été organisés pour les enfants et les jeunes du territoire.

Ces stages ont toujours un grand succès !

L'été 2021, nous avons eu 545 inscrits.

• LES SÉJOURS D'ÉTÉ

En raison de la covid-19 et du protocole sanitaire strict relatif aux accueils collectifs de mineurs, les séjours de vacances pour l'été 2021 n'ont pu être organisés.

• GYMNASES ET SALLE

La Communauté de communes gère également les installations suivantes :

- Donnemarie-Dontilly : gymnase et stade
- Gouaix : gymnase
- Bray-sur-Seine : gymnase
- Fontaine-Fourches : salle polyvalente



SPANC / SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

QU'EST-CE QUE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC) ?

On appelle ANC, tout système d'assainissement effectuant la collecte, le prétraitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux domestiques non raccordées au réseau public d'assainissement collectif.

QUEL EST LE RÔLE DU SPANC ?

L'action du SPANC s'inscrit dans la démarche de développement durable, en concourant à protéger la qualité des eaux souterraines qui reçoivent les eaux usées des ménages. Il a un rôle de conseil auprès des usagers dans la construction et l'entretien de leur filière d'assainissement.

Le SPANC est géré administrativement par la Communauté de communes depuis 2005.

Les contrôles énumérés ci-dessous sont effectués par la société « SAUR » jusqu'au 1^{er} décembre 2023.

Un nouveau marché sera lancé à l'issue.

Le contrôle lors des ventes :

Un diagnostic sur le fonctionnement d'une installation existante est délivré lors de la vente d'une propriété (obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2011). Selon l'ancienneté de l'installation ou le constat d'atteintes réelles ou potentielles à la salubrité publique, des travaux de réhabilitation peuvent être exigés.

Le contrôle à la conception :

Les installations à créer ou à réhabiliter font l'objet d'un contrôle préalable sur examen d'un dossier technique, accompagné d'une étude du sol. Cette mission est exercée en relation étroite avec le service instructeur des dossiers d'urbanisme. L'autorisation de construire ne sera délivrée que sur avis favorable du SPANC.

Si vous envisagez de réaliser des travaux sur votre installation d'assainissement non collectif, vous devez

obtenir l'accord du SPANC. Pour cela, un formulaire d'examen préalable est à votre disposition sur notre site internet ou dans nos bureaux. Il devra nous être envoyé par mail ou par courrier accompagné d'une étude de définition, de dimensionnement et d'implantation de filière.

Le contrôle à la réalisation :

Le respect des exigences réglementaires des installations à créer ou à réhabiliter est vérifié avant remblaiement des travaux. Si l'ensemble des exigences est respecté, un avis favorable pour la mise en service de l'installation sera délivré.

LE RÔLE CLÉ DU PARTICULIER

Chaque propriétaire d'un immeuble non desservi par le réseau public d'assainissement collectif est tenu de l'équiper, à sa charge, d'une filière d'assainissement réglementaire.

L'occupant est responsable du bon fonctionnement de l'installation afin de préserver la qualité des eaux souterraines et superficielles ainsi que la salubrité publique. Il est notamment tenu d'assurer régulièrement l'entretien de l'ensemble du dispositif d'assainissement afin de prévenir certaines nuisances dues à la vétusté des dispositifs.



CONTACT : Attention, nouvelle adresse des permanences depuis le 1^{er} septembre 2022 :
Place du Général de Gaulle
Bray-sur-Seine
01 60 67 09 76
sure@cc-basseemontois.fr



LA PLATEFORME TERRITORIALE DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Le Service Unique de la Rénovation Énergétique (SURE) mis en place par la Communauté de communes Bassée-Montois accompagne les habitants et acteurs économiques du territoire dans leurs projets de rénovation énergétique. Le SURE est là pour vous aider à réduire vos factures d'énergie en délivrant des conseils neutres, gratuits et indépendants.

Depuis son lancement en janvier 2021, le SURE a accompagné 300 foyers dans leurs projets, répondant à plus de 600 demandes.

Nous les remercions de leur confiance et sommes heureux de vous annoncer que pour poursuivre sur cette belle lancée, les permanences du SURE, actuellement d'une journée et demi par semaine, se tiendront bientôt deux jours et demi par semaine sur rendez-vous.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET)

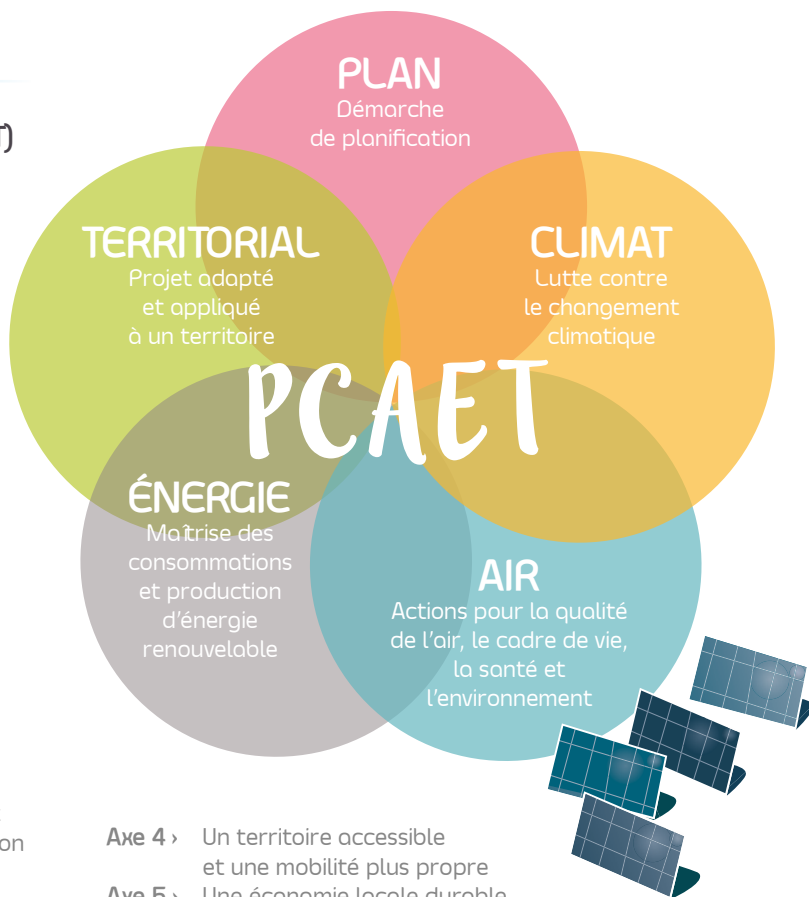
PCAET : Où en sommes-nous ?

Après le diagnostic et la stratégie, une nouvelle étape vient d'être franchie dans l'élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial. La construction du programme d'actions est achevée et le projet de notre PCAET a été arrêté par le conseil communautaire le 31 mai 2022. Dès le début des travaux, la Communauté de communes Bassée-Montois à l'élaboration du PCAET. Ainsi, ce programme d'actions est l'aboutissement d'un travail réalisé au sein de différents groupes de réflexion auxquels ont participé le grand public, les élus, les entreprises, les agriculteurs, les associations, et autres partenaires.

Le programme d'actions

Le programme d'actions que vous pouvez consulter sur le site de la Communauté de communes est à la fois ambitieux et réaliste. Il s'articule autour de 6 axes d'actions thématiques déclinés en 18 orientations et 44 actions. La mise en œuvre de ce programme devrait permettre de réduire considérablement la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre sur notre territoire.

- Axe 1 > Un habitat éco-rénové
- Axe 2 > Une agro-vallée durable
- Axe 3 > Des espaces et ressources naturels préservés et valorisés



- Axe 4 > Un territoire accessible et une mobilité plus propre
- Axe 5 > Une économie locale durable, un éco-tourisme et moins de déchets
- Axe 6 > Un développement des énergies renouvelables

Les prochaines étapes

Ce projet va maintenant être soumis pour validation aux services de l'État et à l'autorité environnementale. Viendra ensuite le temps de la consultation publique. Tous les habitants du Bassée-Montois auront la possibilité de donner leur avis et de formuler des propositions sur une plate-forme numérique avant l'adoption du PCAET par le conseil communautaire.

Dans le contexte d'urgence climatique et de dégradation de l'environnement que nous connaissons, il est essentiel que les citoyens s'emparent de ces questions. Le PCAET est notre affaire à tous !

Chacun de nous devra s'impliquer dans sa mise en œuvre.

AUDIT ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS DE LA COMMUNAUTÉ COMMUNES

Le Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne (SDESM) a fait bénéficier la Communauté de communes de son ingénierie par la réalisation d'un audit énergétique sur le patrimoine intercommunal avec déclinaison d'un plan d'actions visant les économies d'énergies et le développement des énergies renouvelables.

Le SDESM et Seine-et-Marne Environnement (SEME) accompagne aussi la collectivité dans le cadre d'un contrat d'objectif territorial (COT) pour le développement de projets de production de chaleur renouvelable sur le patrimoine public. Une étude de préfiguration est en cours pour qualifier la maturité des projets recensés et procéder aux études d'opportunité.

Bâtiments et travaux



par EVELYNE
SIVANNE

INAUGURATION DU CINÉMA INTERCOMMUNAL

Depuis 2018, le cinéma Le Renaissance a été rénové en plusieurs étapes par la Communauté de communes. Son inauguration, le vendredi 1^{er} octobre 2021, marque la fin des travaux soutenus par l'État dans le cadre du contrat de ruralité.



MAISON DES PROMENADES

Le projet envisagé comprend la réhabilitation de l'ancienne gare de Bray-sur-Seine afin de promouvoir le territoire. Un espace sera dédié à l'office de tourisme.



MAISON DE LA NATURE



La Communauté de communes a fait l'acquisition d'une longère de style briard ainsi que de terrains avoisinants à Neuville, sur la commune de Jaulnes. L'objectif est de la rénover et l'aménager en Maison

de la Nature susceptible de devenir la porte d'entrée de la Réserve Naturelle Nationale de la Bassée pour les habitants et visiteurs. L'État soutient d'ores et déjà ce projet dans le cadre du plan de relance.

Financé par



Financé par
l'Union européenne
NextGenerationEU

LE FUTUR PÔLE CULTUREL DANS L'ANCIENNE ÉGLISE DE DONTILLY

Afin d'améliorer l'offre culturelle existante et renforcer l'attractivité du territoire, la Communauté de communes souhaite disposer d'un lieu dédié à la culture. L'église de Dontilly, ancien lieu de culte désacralisé et monument classé, a déjà été utilisée à des fins culturelles (expositions, représentations théâtrales, etc.), mais elle était fermée au public du fait de son état. Une première phase de travaux de mise en sécurité permet d'envisager son ouverture au public grâce au soutien de l'État dans le cadre du contrat de ruralité. Néanmoins, plusieurs phases de travaux sont à prévoir avant l'aménagement d'un espace culturel à l'intérieur de l'édifice. La Communauté de communes travaille donc avec la Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France pour concrétiser ce projet.



VESTIAIRE AU STADE DE DONNEMARIE-DONTILLY

Les vestiaires dégradés par un incendie sont reconstruits. Ils peuvent de nouveau accueillir les sportifs !



MAISONS POUR PERSONNES ÂGÉES

La Communauté de communes souhaite construire 8 logements individuels pour des personnes âgées afin de proposer une offre complémentaire à celle existante. Des terrains ont été achetés en 2022 à Bray-sur-Seine afin de concrétiser ce projet.



RÉNOVATION DÉCHETTERIES

Demain se construit aujourd'hui !

C'est bel et bien sous le signe de l'écologie que la Communauté de communes entend placer ses équipements, en engageant (via le SMETOM - GEEODE) un programme de travaux visant la modernisation des déchetteries. Ces chantiers auront pour objet, principalement, de faciliter la collecte et la gestion des déchets, de répondre aux besoins des filières de recyclage et de réemploi, ainsi que d'intégrer les dernières normes réglementaires. Ces travaux sont déjà en cours dans la déchetterie de Bray-sur-Seine dont la réouverture est prévue au 1^{er} trimestre 2023. À Gouaix, des travaux ont été faits en 2021.

- » Pour renouveler sa carte, présentez-vous avec votre ancienne carte en déchetterie aux horaires d'ouverture.
- » Pour obtenir sa carte pour la première fois, présentez-vous au siège du SMETOM-GEEODE.
- » Pour un déménagement, une perte de la carte, présentez-vous au siège du SMETOM-GEEODE.

N'oubliez pas de vous munir d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité.

Du lundi au vendredi de 9h à 12h
et de 13h à 17h et le samedi de 9h à 12h
01.64.00.26.45
contact@smetom-geeode.fr
Z.I - R.D. 619, 77370 NANGIS



Bien-vivre et services en Bassée-Montois



par JEAN-PIERRE
DELANNAY



Comme son nom l'indique, Bien-Vivre en Bassée-Montois est une orientation d'objectifs de la Communauté de Communes Bassée-Montois. Hélas, nous ne nous attachons pas à tous les paramètres du « Bien-Vivre », uniquement à la partie culturelle, événementielle ainsi que l'accompagnement de nos communes vers l'information, la culture et l'aide à la réalisation d'un mieux-être dans notre territoire. Pour cela, des élus volontaires se sont tout d'abord réunis mensuellement au sein d'une commission et ce malgré les difficultés dues à la crise sanitaire, d'où parfois l'emploi de la Visio Conférence. À noter que lors de ces réunions vos élus ont été remarquables par leur assiduité, démontrant un intérêt certain de « faire ». Suite à ce temps de réflexion il s'en découle un programme d'investissements et d'actions proposés au bureau communautaire puis approuvé par l'assemblée communautaire.

POUR CETTE ANNÉE 2021/2022

Des manifestations ont été programmées :

- › « Découverte des associations » en septembre ;
- › « Musique en Bassée-Montois » en juin ;
- › « Ateliers d'Artistes » en octobre ;
- › Un « salon des Arts Professionnels et Amateurs » en novembre.

À cela s'ajoute en début d'année les propositions d'attribution de subventions aux associations répondant à deux critères :

- Avoir un intérêt communautaire ;
- Avoir un rayonnement communautaire.

Il faut préciser que cette démarche est un choix politique de la Communauté de communes afin d'aider un maximum d'associations ; cette orientation n'est pas dans les attributions ordinaires d'une Communauté de communes. Seules les associations relevant de nos compétences devraient être soutenues par une subvention dite « d'équilibre », c'est à dire d'aide au fonctionnement.

En 2021, la Communauté de communes a versé 130 395 euros dans ce domaine.

Enfin le « Bien-Vivre » c'est également une commission Services destinée à la mise en œuvre de démarches ou de mise à disposition de matériels aux communes, plus connu sous le nom de mutualisation. La commission Services et la commission Culture ont ainsi déterminé des achats communautaires, c'est-à-dire des moyens permettant

aux communes d'utiliser des matériels qu'elles ne pourraient acquérir seules, tel :

- Une remorque podium de 15 m² ;
- Des grilles (75), des éclairages LED, des socles, du matériel électrique et passage protégé pour câbles pour exposition ;
- Sonorisation ;
- Radar de comptage de véhicules (PL, VL).

Après ces réunions et les projets, il fallait mettre en œuvre :

- Le 4 septembre 2021, à Bray-sur-Seine et Donnemarie-Dontilly a eu lieu le forum « Découverte des associations ». Deux sites, une navette gratuite, soixante stands, une ambiance ponctuée de musique avec l'harmonie de Bray-sur-Seine. Malgré la réglementation sanitaire stricte de l'époque, l'édition de 2021 a obtenu un franc succès ; ce forum a été reconduit dans les mêmes conditions le 3 septembre 2022 à Donnemarie-Dontilly et à Bray-sur-Seine dans leur gymnase respectif, avec un nombre encore plus important d'exposants et une utilisation plus importante de la navette GRATUITE entre les deux sites.



- Les Ateliers d'Artistes du 16 et 17 octobre 2021, selon le principe déjà pratiqué depuis quelques années. À cette occasion, les artistes ouvrent leurs portes et nous font découvrir leur lieu de création et leurs œuvres. Seule différence cette année, il n'y a que les artistes du territoire Bassée-Montois, soit une vingtaine de lieux donnant lieu à une balade au sein de notre territoire rural. Cette manifestation a démontré une très bonne participation des artistes, clôturée comme il se doit par un pot de l'amitié. À la suite de cet événement culturel, une réunion avec une quarantaine d'artistes a fait émerger une exposition commune sous le nom de Salon des Arts professionnels et amateurs.

En 2022, la manifestation « Musique en Bassée-Montois » décidée en commission « Bien-Vivre » la semaine du 18 au 25 juin consacrée à la sensibilisation de l'enseignement et à la culture musicale en Bassée-Montois. En complément de la traditionnelle fête de la musique, de nombreuses communes se sont associées à cette démarche et la Communauté de communes a financé et mis en œuvre des événements musicaux supplémentaires dans les communes : Donnemarie-Dontilly, Savins, Gouaix, Montigny-Lencoup, La Tombe, s'y sont associées Chalmaison, Châtenay-sur-seine, Bray-sur-seine, Vimpelles, Everly, Bazoches-les-Bray. En partenariat avec les écoles de musique du territoire Bassée-Montois, l'harmonie de Bray-sur-Seine et la Fanfare du Coin.

Ces interventions dans nos villages avaient pour but de sensibiliser, d'informer et de distraire petits et grands sur les possibilités musicales du territoire. La météo clémente voir très ensoleillée nous a permis de réaliser la totalité de nos prévisions. Le public, les enseignants, les parents, les élus et les agents de la Communauté de communes étaient au rendez-vous. Ambiance, participation active, tous nous ont transmis leur satisfaction et souhaitent poursuivre ces animations.



Enfin, concernant la commission Services mutualisation pour l'accompagnement des événements ou services communaux ponctuels, la Communauté de communes met à disposition des équipements divers sous réserve d'une procédure via la mairie de votre commune.

La commission Services, c'est également le partage d'informations sur des interventions spécifiques des communes (nuisibles, frelons, sel de déneigement ...). À ce jour, une remorque Podium, des grilles pour des expositions, un compteur de véhicules, une sonorisation, des passe-câbles piétons et d'autres matériels que les communes n'ont aucune raison d'acheter pour une utilisation ponctuelle.

Pour conclure, Bien-Vivre en Bassée-Montois complète ces activités en faveur de la culture, des événements, des services et du mieux vivre en partenariat avec les associations et les élus au fur et à mesure de l'émergence des besoins pour tout le territoire.

Les prochaines pistes de travail : la lecture en Bassée-Montois, la mutualisation de la maintenance de nos communes...

Il fait « Bien-Vivre » en Bassée-Montois.



Communauté de communes

Bassée-Montois, un territoire de projets

42 communes, 24 000 habitants



Communauté de communes Bassée-Montois

80, rue de la Fontaine - 77480 BRAY-SUR-SEINE

01.60.67.09.10

Ouvert du lundi au jeudi : de 9h à 12h et de 14h à 17h
et le vendredi : de 9h à 12h

Mail : contact@cc-basseemontois.fr

Suivez notre actualité sur le site internet :

www.cc-basseemontois.fr

Directeur de la publication : Roger DENORMANDIE, Président
Rédaction/Photographie : Communauté de communes Bassée-Montois
Conception & réalisation : m-crée communication / agencemcrea.fr (77 Chailly-en-Bière).